



**JOURNÉE DE RÉFLEXION ET DE SENSIBILISATION
SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE**

**Michel Piché
Chef de service
Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire**

Avril 2003

Journée de réflexion et de sensibilisation sur le développement social et communautaire

A) Bref historique du cheminement de l'ancienne ville de Longueuil

1- POLITIQUE ADOPTÉE EN 1989

RECONNAISSANCE EN CES TERMES

. RÔLE DE FACILITATEUR AVANT TOUT

- La Ville démontre un intérêt à contribuer à la vivacité et à l'épanouissement des dimensions de la vie communautaire.
- La Ville reconnaît l'importance que l'ensemble des citoyens bénéficie de l'ensemble des ressources de la collectivité.
- La Ville ne peut faire seule et doit s'associer à des partenaires et partager des visions et des responsabilités.
- Par cette politique, la Ville reconnaissait le développement communautaire en ces termes :

« La municipalité se sent impliquée et entend, dans la mesure de ses objectifs et des ressources dont elle dispose, faciliter les interventions des groupes et organismes communautaires ».

Il est clair que la municipalité considère l'importance de la réalité communautaire sur son territoire. Il est clair également, qu'elle affirme que son rôle à cet égard, consiste à supporter des initiatives du milieu et qu'elle interviendra en tant que partenaire avec les intervenants concernés dans le cadre des responsabilités municipales.

Par ailleurs, au-delà de son rôle de support aux opérations des groupes du milieu, la municipalité estime qu'il est également de son devoir, dans certaines circonstances, de porter à l'attention des autorités supérieures compétentes, certains problèmes et certaines questions qui touchent les membres de sa collectivité mais qui échappent à ses juridictions. La Ville considère ce rôle de représentation comme important pour faire avancer les problématiques et les dossiers liés au développement communautaire.

2- LA MISSION DE L'ORGANISATION SE VEUT LE REFLET DE LA POLITIQUE ADOPTÉE, TOUT EN PERMETTANT UNE MODULATION QUI TIENT COMPTE DES RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI.

**LA MISSION DU SERVICE DU LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
DE L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL**

SA MISSION

« Animer la collectivité longueuilloise et susciter les conditions permettant l'accès à la pratique d'activités de loisir, de culture et de vie communautaire dans un cadre de qualité »

Projet collectif

Devenir un rouage du développement social
de la communauté longueuilloise

B) Le projet de développement de la vie familiale et communautaire

1. MISE EN SITUATION

Le présent projet a été initié suite à une réflexion des directeurs du loisir, de la culture et de la vie communautaire (M. Michel Piché) et de l'urbanisme (M. Denis Dumont) de la Ville de Longueuil - avant fusion.

De part et d'autre, nous observons une problématique différente mais qui gravitait autour d'une valeur essentielle à notre société, soit la vie familiale et la vie de quartier.

Nous devons trouver une façon de se rapprocher des individus et non des structures administratives. Nous devons établir un lien de confiance et d'entraide entre la population et l'appareil administratif intimidant que représente la Ville.

Nous sommes conscients que cette réflexion découle d'une réalité sociodémographique particulière. À cet égard, nous croyons que d'autres arrondissements inclus dans le processus de fusion de la nouvelle Ville de Longueuil possèdent des particularités sociodémographiques comparables. Conséquemment, il faudrait évaluer la pertinence d'élargir l'exercice à un plus grand ensemble.

La nouvelle Ville de Longueuil pourrait ainsi définir un premier modèle d'intervention qui servirait de base à la mise sur pied d'un plan d'action axé sur le développement familial et communautaire de quartier.

C) **Le projet de vie familiale et de vie de quartier, adopté par le Comité exécutif de 1998**

2. BUT

L'ex-ville de Longueuil, la quatrième ville d'importance à l'époque en termes de population au Québec, entreprenait son virage du troisième millénaire.

À ce titre, elle n'entendait pas ignorer certaines réalités quotidiennes telles la pauvreté, le problème de la faim, l'entraide, l'amélioration des conditions de vie des résidents, la situation de l'emploi et la vie de quartier.

Entre autres, la situation économique difficile des dernières années, le phénomène de l'étalement urbain, la monoparentalité, la réorganisation du travail et du commerce et la disparition ou la réaffectation des grandes institutions (à titre d'exemple: les écoles, les églises) ont largement contribué à affaiblir la vie de quartier, tant chez les résidents que chez les commerçants et gens d'affaires.

En réaction à ces nouvelles réalités, des groupes se sont organisés tant bien que mal et avec peu de moyens pour pallier aux problèmes sociaux engendrés. Sans trop de concertation de la part de l'ensemble des intervenants publics et privés, le milieu communautaire s'est développé. Toutefois, il faut bien admettre que les ressources financières sont fort limitées et par conséquent, les interventions ne pouvant que très difficilement se développer de façon à répondre adéquatement à la demande et aux besoins.

Le projet que l'ex-Ville de Longueuil soumettait à ses partenaires du milieu se voulait d'être "**facilitateur**" à l'égard de l'action du milieu. La Ville assurerait un soutien et animerait cette dynamique en accompagnant le milieu. L'approche pourrait varier d'un secteur à un autre, puis modulé en fonction des particularités et des réalités de chacun des quartiers.

3. OBJECTIFS

a) **Revitaliser et favoriser les actions de redéveloppement local des quartiers**

Pour les raisons énumérées précédemment, nous observons que certains quartiers de l'ex-ville de Longueuil, dont une majorité dits "anciens", étaient et sont encore aujourd'hui confrontés à l'effritement des activités urbaines et d'une certaine qualité de vie:

- situation difficile pour les commerçants;
- taux de vacance des bâtiments résidentiels à revenus (en 1989);
- abandon des bâtiments institutionnels et de leur mission d'origine;
- augmentation des sans-emploi;
- problèmes de comportement des individus;
- diminution des valeurs des bâtiments et des terrains.

En parallèle, nous constatons un désir du milieu de s'organiser afin de contrecarrer ces tendances.

L'action que la Ville a amorcé provoquerait et nous l'espérons, une redéfinition de la vie de quartier. Il ne fallait surtout pas que cette tentative ne se résume qu'à un réaménagement physique des lieux. Il nous fallait aussi créer un environnement social et économique propice aux initiatives de développement.

La réussite de cette action repose alors sur la facilité et la rapidité d'adaptation du fonctionnement des **institutions** (ex.: gouvernements fédéral, provincial, municipal, clergé, etc.) aux nouvelles réalités du monde extérieur.

À titre d'exemples:

- appuyer une démarche de commerçants dans le cadre d'animation de rue ou tout autre sujet jugé essentiel à la réussite commerciale (ex. : Revi-Longueuil);
- inciter et promouvoir l'implantation d'entreprises génératrices d'emploi pour les résidents du quartier ou du secteur;
- faciliter les liens entre organismes communautaires (ex. : projet vie de quartier);
- élaborer des programmes de redéveloppement urbain résidentiel;
- et ainsi de suite.

En un mot, il s'agit de concentrer nos énergies suivant un plan de match avec tous les partenaires désireux de faire les choses autrement et efficacement.

b) Créer des centres de services à la communauté

À la lumière du premier objectif, il faut créer un “cœur” à notre démarche. La mise sur pied d’une “usine à idées” demeure la pierre angulaire de cette vaste opération.

Le sentiment d'appartenance à une communauté, à un quartier, à une ville, s'établit à la mesure du confort ou de l'inconfort des individus. Le tout s'évalue par rapport à plusieurs paramètres tels la qualité du paysage, l'architecture, la qualité de l'habitat, la propreté des lieux, la proximité des services commerciaux, scolaires et communautaires, l'éventail des services offerts et les événements ou activités facilitant les rapprochements humains.

Autrefois, les gens se déplaçaient vers les institutions. Aujourd'hui, ce sont les institutions qui doivent se déplacer et se rapprocher des gens.

Afin de concrétiser ce rapprochement, la création de centres de services à la communauté au cœur des secteurs identifiés nous paraît essentielle à l'amorce d'une nouvelle dynamique urbaine. Ainsi, toutes les dimensions de la vie quotidienne seraient reliées.

On entend ici par centre de services à la communauté, un lieu auquel les différents acteurs (organismes communautaires de loisirs de quartier, gens d'affaires, école de quartier, services municipaux) s'identifient et agissent principalement dans le quartier.

Ces centres pourraient prendre la forme de centre communautaire de quartier, de maison de la famille, de centre de vie de quartier ou toute autre désignation conforme à la réalité du milieu avec leurs spécificités propres à chacun.

c) **Établir un partenariat participatif**

Développer le goût d'entreprendre passe inévitablement par la mise en commun du savoir et de l'expertise de tous les acteurs du milieu.

Il ne suffit pas qu'un ou deux acteurs prennent le *leadership* du projet. La condition d'inclusion en tant que partenaire passe par une participation active et variée de chacun.

Cela n'exclut pas qu'un des partenaires exerce un rôle de coordination. Cependant, au-delà des rôles, il faudra accroître la capacité d'agir. Ce partenariat doit avoir comme principale mission de mobiliser la communauté par le biais de ses interventions, de son processus d'information / consultation et de sa volonté d'intervenir pour faire évoluer les situations dans le sens désiré par la "**communauté**".

4. ACTIONS

a) **Création de centres de services à la communauté dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil**

L'arrondissement du Vieux-Longueuil évalue environ à 4 ou 5 (non limitatif) le nombre de secteurs nécessitant une concertation de la communauté dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

Ces secteurs possèdent des caractéristiques socio-économiques relativement comparables.

Comme il est décrit précédemment, nous dénotons dans ces secteurs des carences marquées. On observait un manque d'organisation concertée des services à la communauté à l'époque.

L'objectif de créer des centres de services à la communauté vise la cohabitation, l'échange de services et la mise sur pied de nouveaux services demandés par la base que représentent les citoyens du quartier auprès des différentes organisations du milieu.

Il faut recréer un **landmark**, un centre d'intérêt pour le secteur, un endroit où convergent les services paroissiaux, les services d'entraide, de loisirs, de prévention et tout autre service générant une vie de quartier de premier ordre.

Le centre de services se doit d'être adapté aux besoins identifiés pour son milieu. La recette de l'un ne doit pas être la recette de l'autre.

Une prise de conscience des situations propres au secteur conduira les partenaires à évaluer les actions à entreprendre et les objectifs à poursuivre. L'élaboration de projets prendra forme à la suite de ces exercices.

Évidemment, chacun des partenaires, au-delà du désir d'entreprendre des actions en commun, se doit de poursuivre sa mission première. Ainsi, à titre d'exemple, une paroisse pourra poursuivre l'accomplissement des services qu'elle offre habituellement, les organismes communautaires et de loisirs feront de même ainsi que la municipalité. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit à la paroisse Notre-Dame-de-la-Garde.

Plus spécifiquement, la Ville de Longueuil assumerait les responsabilités suivantes:

- diffusion de l'information;
- support à la communauté;
- animation;
- intervention sur le bâtiment avec un ou des partenaires.

À titre d'exemples de services offerts, nous pourrions :

- animer le milieu par l'accompagnement (Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire);
- informer et conseiller le milieu par la présence de différents services municipaux;
- assurer des services de télécommunication tels une borne active Bell, un local d'ordinateurs branchés sur Internet (Centre d'accès informatique) ou autres services de la ville (bibliothèque).

Il faut que la Ville restaure une certaine confiance dans le milieu. Il faut décloisonner les services de la ville de façon à se rapprocher du citoyen. Il faut enlever cette peur et les préjugés qu'habituellement les citoyens éprouvent à l'égard des fonctionnaires et de "**l'institution**" en soi.

b) Élaborer des programmes et actions de revitalisation de quartier

En parallèle au déploiement des centres de services à la communauté, il faut générer des actions de revitalisation et de redéveloppement de quartier. Il faut que ça bouge!

Il faut redonner le goût aux gens de revenir habiter dans le quartier, de faire des affaires (détail et services) et conserver ceux qui y vivent actuellement.

Les discussions et projets générés au sein des centres de services permettront aux autorités municipales d'identifier les besoins réels de la population.

Que ce soit le prolongement du réseau récréatif dans le quartier, le réaménagement d'un parc conformément aux nouveaux besoins de la clientèle, la construction d'habitations répondant davantage à une population vieillissante, etc., etc., ce sont toutes actions de redéveloppement local qui provoqueront une synergie essentielle à la revitalisation des quartiers anciens de Longueuil.

À titre d'exemple, le Programme de revitalisation des vieux quartiers et le Programme de renouveau urbain offrent depuis 1998 de l'aide financière aux propriétaires désirant rénover ou construire des bâtiments résidentiels. Ce programme a des effets positifs sur la vie de quartier en améliorant la qualité des logements.

5. PARTENARIAT

La création des centres de services à la communauté nous amène à proposer une forme de partenariat à deux niveaux.

Le premier niveau est celui de l'immobilisation. Il a été important, durant notre réflexion, de bien saisir les tenants et aboutissants de la problématique du financement des organismes et intervenants du milieu.

À ce chapitre, nous constatons le peu de ressources financières disponibles auxquelles sont confrontés les organismes communautaires. L'immobilier étant l'une de leurs principales préoccupations, l'ex-ville de Longueuil a donc opté pour offrir du soutien financier en faisant l'acquisition, en négociant des droits d'usages, en rénovant et en construisant des édifices pouvant les accueillir.

Évidemment, cette implication municipale ne peut s'accomplir sans la participation de d'autres partenaires (ex. : paroisse, commission scolaire, programmes gouvernementaux).

En les déchargeant de cette responsabilité et de celle liée à l'entretien et aux réparations d'envergure, les organismes peuvent totalement se dédier à leur mission première. Ainsi, ils peuvent utiliser leur source de financement à des fins d'interventions directes auprès de la population.

Le deuxième niveau est celui de la concertation et de la mise en commun des partenaires qui déterminera les modalités de gestion et d'animation. Ceux-ci détermineront les objectifs à atteindre et les moyens envisagés pour les atteindre.

Les organismes participants devraient être des organismes de première et deuxième couronne opérant dans le quartier ou le secteur environnant.

Par exemple, un comité de vie de quartier serait composé de représentants d'organismes occupant le complexe immobilier accompagné par des représentants du conseil immobilier (sans droit de vote) et des autres organismes opérant dans le quartier.

6. CONCLUSION

L'expérience actuelle du centre de vie de quartier Notre-Dame-de-la-Garde, de la maison de quartier Des Ormeaux et du centre communautaire Le Trait d'Union nous permet de croire que le modèle privilégié au projet de développement de la vie familiale et communautaire à Longueuil pourrait facilement servir de cadre de référence à un développement axé sur la famille et la vie de quartier dans la nouvelle ville de Longueuil.

Il nous apparaît donc primordial, qu'à la lumière des expériences amorcées et identifiées précédemment, que l'ensemble des préoccupations et actions à être initiées soit fait obligatoirement dans le cadre d'un programme de revitalisation et de redéveloppement urbain des quartiers. Les quartiers ciblés sont identifiés dans chacun des plans d'urbanisme des villes concernées.

Il est essentiel de les inscrire dans cette démarche afin d'obtenir la participation financière des différents paliers gouvernementaux et autres.

Il a d'ailleurs été démontré que l'apport de projets d'ordre communautaire a des incidences économiques importantes. En effet, à titre d'exemple local, une étude réalisée en 1996 par la Corporation de développement communautaire de Longueuil démontre que les groupes communautaires génèrent des revenus annuels de 8,5M\$ à Longueuil. Les organismes communautaires consacrent en moyenne 83,4 % de leur budget en salaire (148 emplois permanents à temps plein sur un total de 326 emplois). La contribution des organismes à l'économie locale est significative.

Au total, plus de 4,2M\$ sont directement injectés par les organismes communautaires dans l'économie longueuilloise, près du quart des organismes (13 sur 55) sont propriétaires des locaux qu'ils occupent (valeur totale des propriétés : 8,2M\$).

À partir d'études réalisées par Statistiques Canada, on peut extrapoler de façon très conservatrice que chaque tranche de 10 emplois crée 1,75 emploi indirect. Cette étude a confirmé l'enracinement des pratiques communautaires dans le milieu et que les organismes communautaires contribuent à l'activité économique locale.

Par ailleurs, des mesures telles le Programme de revitalisation des vieux quartiers a un impact positif sur l'économie des quartiers. Depuis 1998, plus de 3,8M\$ ont été versés en subvention à la rénovation, à la démolition et à la construction de logements dans des quartiers moins favorisés.

Cette aide financière, représentant un maximum des deux tiers du coût des travaux, va générer des investissements totaux variant entre 7M\$ et 9M\$. Ces retombées auront des effets durables sur la plus-value des immeubles rénovés et nouvellement construits et auront un effet d'entraînement sur la vitalité sociale et économique des quartiers.

Des programmes d'aide financière couvrant d'autres aspects de la revitalisation des vieux quartiers viendront s'ajouter au programme existant; augmentation des espaces verts dans les secteurs de haute densité d'habitation, revitalisation commerciale, optimisation du développement résidentiel, etc.

C) La Corporation de développement communautaire partenaire

L'arrondissement du Vieux-Longueuil s'associe avec la C.D.C.L. depuis 2001 pour la formation ainsi que pour le projet vie de quartier au niveau :

- Soutien financier
- Service didactique et de reprographie
- Locaux pour les activités reliés au projet
- Participation active aux tables de vie de quartier

MP/fp
Ce 16 avril 2003